

à peine si l'on peut y retrouver quelques vestiges d'une foi vive et sincère, exempte de toute tare rationaliste. L'avènement de ce parti politique au pouvoir, dans notre province de Québec, dans les circonstances que nous savons, constituait un événement d'une grande portée pour ces partisans du culte de la Raison ; et la maçonnerie canadienne était en droit d'en attendre un grand bien. Aussi ce que les catholiques sincères redoutaient arriva. A la première réunion de notre Assemblée Législative, ce même parti qui s'était fait complice et auxiliaire de la secte infernale dans l'affaire des écoles du Manitoba, continua son rôle d'*exécuteur des complots maçonniques*. Une mesure inoffensive en apparence et présentée comme telle, mais radicale dans le fond et satisfaisant pleinement les sectaires les plus haineux, fut soumise au Parlement : c'était le premier pas, mais un pas bien calculé, bien mesuré. La franc-maçonnerie ne pouvait songer, dans ce premier engagement, à remporter une victoire complète et à remplacer du même coup l'école confessionnelle par l'école neutre ou non-confessionnelle comme au Manitoba, et, évitant de heurter les *préjugés religieux* d'un peuple encore foncièrement catholique et de compromettre ainsi le succès final d'une œuvre déjà si bien commencée, elle n'emprunta la voix de ses dévoués alliés ou complices inconscients, nos libéraux canadiens-français, que pour demander la *création d'un ministère de l'instruction publique*. Connaissant à fond notre système électoral et nos mœurs politiques, guidée par l'expérience d'un passé malheureux pour nous, la secte comprenait que, les circonstances aidant, un ministre d'instruction publique ne pouvait manquer de lui être d'une utilité considérable.

Pour tout inoffensive que paraisse cette mesure, la franc-maçonnerie attache, et avec raison, une grande importance à ce qu'elle devienne loi. Car la création d'un ministère de l'instruction publique est la première étape à franchir pour arriver à la sécularisation complète de l'école. Abandonnons à la merci de la secte la direction et la discipline générales de l'école, la sécularisation du professorat lui deviendra chose facile et, comme corollaire, la sécularisation dans les doctrines enseignées s'imposera d'elle-même. Ce sont là les trois éléments qui constituent l'école laïque ou sans Dieu ; et pour arriver à son but, qui est la laïcisation scolaire, la secte doit d'abord s'en assurer le concours effectif. Telle a été la marche suivie en France ; le plan de la sécularisation scolaire fut réalisé dans ses traits essentiels presque au début du XIX^e siècle, et ce n'est qu'en 1877, lorsque l'on eut commencé à enlever à l'autorité religieuse la direction dans l'organi-